
BUDGET DU MANITOBA 2010

Les documents offerts en français sur le site Internet www.gov.mb.ca/finance/index.fr.html comprennent :

- Discours du Budget 2010 du Manitoba
- Budget 2010
- Renforcer la capacité d'innovation du Manitoba
- Les avantages du Manitoba
- Le point sur l'amélioration de l'infrastructure et la stimulation responsable de l'économie
- Budget des dépenses et des recettes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011
- Bulletin de nouvelles fiscales
- Renseignements à l'intention des investisseurs
- Rapports financiers
- Points saillants de l'économie du Manitoba
- Statistiques économiques

Des arrangements spéciaux peuvent être pris pour obtenir des sections du présent document dans des formats différents destinés aux personnes atteintes d'une incapacité visuelle.

**This document is available on the Internet at www.gov.mb.ca/finance
Information available at this site includes:**

- The 2010 Manitoba Budget Address
- Budget 2010
- Budget Papers
 - A The Economic Review and Outlook
 - Building Manitoba's Capacity for Innovation
 - B Supplementary Financial Information
 - C Taxation Adjustments
 - The Manitoba Advantage
 - D An Update on Improved Infrastructure and Fiscally Sound Economic Stimulus
- Manitoba's Five-Year Economic Plan
- Estimates of Expenditure and Revenue for the Fiscal Year Ending March 31, 2011
- Tax News
- Facts for Investors
- Financial Reports
- Economic Highlights
- Economic Statistics

By special arrangement, sections of this document can be provided in alternative format for visually impaired persons requiring the information.



Imprimé sur papier recyclé.

ISSN 1913 - 2492

BUDGET 2010

Table des matières

BUDGET SOMMAIRE 2010-2011	1
STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE	7
ANNEXES	
1 STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA	19
2 BUDGET SOMMAIRE - GUIDE DE L'UTILISATEUR	23
3 ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE (PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT).....	33
DOCUMENTS BUDGÉTAIRES	
A The Economic Review and Outlook (en anglais seulement) Renforcer la capacité d'innovation du Manitoba	
B Supplementary Financial Information (en anglais seulement)	
C Taxation Adjustments (en anglais seulement) Les avantages du Manitoba	
D Le point sur l'amélioration de l'infrastructure et la stimulation responsable de l'économie	

■ AVANT-PROPOS

Le Budget 2010 fournit un aperçu financier du périmètre comptable du gouvernement, qui inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges. L'adoption d'un budget sommaire en 2007-2008 a fait suite aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Manitoba. Le Budget sommaire présenté par le Manitoba est conforme aux normes comptables établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public et respecte entièrement les principes comptables généralement reconnus (PCGR). Un budget sommaire est un portrait complet de la façon dont le gouvernement provincial et les entités qui y sont liées fonctionnent dans leur ensemble et du coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba.

Par souci de transparence et par respect de l'obligation redditionnelle, les tableaux 1 et 2 du présent document montrent les détails du Budget sommaire et la conciliation avec les dépenses et les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement.

En outre, le Budget 2010 contient une version actualisée de la Stratégie de gestion financière, une stratégie qui énonce les priorités du gouvernement à ce chapitre, ainsi qu'un ou plusieurs résultats mesurables pour chacune des priorités. Un rapport sur les résultats de cette stratégie sera présenté à l'automne 2011.

Les renseignements fournis dans le présent document permettront au public de cerner le contexte et l'état de la situation financière de la Province.

BUDGET SOMMAIRE 2010-2011

BUDGET SOMMAIRE

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

avec des données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Budget de 2010-2011	Prévisions de 2009-2010	Budget de 2009-2010	Variation en % pour le budget 2010-2011 par rapport à 2009-2010	
				Prévisions	Budget
SOURCES DE RECETTES					
Impôts	2 667	2 654	2 689	0,5 %	(0,8 %)
Autres taxes et impôts	3 385	3 248	3 197	4,2 %	5,9 %
Droits et autres recettes	1 635	1 621	1 593	0,9 %	2,6 %
Transferts fédéraux	4 126	4 072	4 103	1,3 %	0,6 %
Recettes nettes des entreprises publiques	699	687	816	1,7 %	(14,3 %)
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	208	220	246	(5,5 %)	(15,4 %)
RECETTES TOTALES	12 720	12 502	12 644	1,7 %	0,6 %
SECTEURS DE DÉPENSES					
Santé et Vie saine	5 085	4 851	4 731	4,8 %	7,5 %
Éducation	3 420	3 240	3 228	5,6 %	5,9 %
Services à la famille et Consommation	1 326	1 321	1 235	0,4 %	7,4 %
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 819	1 834	1 765	(0,8 %)	3,1 %
Justice et autres dépenses	848	1 072	871	(20,9 %)	(2,6 %)
Service de la dette	767	739	766	3,8 %	0,1 %
DÉPENSES TOTALES	13 265	13 057	12 596	1,6 %	5,3 %
RECETTES NETTES (PERTE NETTE)	(545)	(555)	48		

NOTES :

- Les chiffres du Budget de 2009-2010 initialement présentés dans le Discours du Budget 2009 et les prévisions de 2009-2010 publiées dans le rapport financier du troisième trimestre ont été rajustés de manière à être conformes à la présentation 2010-2011 du périmètre comptable du gouvernement.
- Les détails sur les recettes et les dépenses pour l'exercice 2010-2011 et la conciliation avec les sommes indiquées pour les opérations fondamentales du gouvernement se trouvent dans les tableaux 1 et 2.
- Des renseignements sur la structure du Budget sommaire sont fournis à l'annexe 2.
- Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

■ BUDGET SOMMAIRE 2010-2011

Recettes

Les recettes en 2010-2011 devraient surpasser de 218 millions de dollars les prévisions de 2009-2010.

Dans la catégorie Impôts, on prévoit une progression des recettes de l'ordre de 13 millions de dollars, attribuable à une croissance des impôts sur les revenus des particuliers de 25 millions de dollars, toutefois contrebalancée par une décroissance des recettes d'impôts sur les bénéfices des sociétés de 11 millions de dollars. Dans la catégorie Autres taxes et impôts, le Budget 2010 prévoit une hausse de 137 millions de dollars, soit 4,2 %, étant donné une progression soutenue des recettes tirées de la taxe sur les ventes au détail, et une hausse de 18 millions de dollars des recettes provenant de la taxe sur le tabac, tandis que les recettes d'impôts divers sur les corporations devraient reculer de 23 millions de dollars, en raison de la baisse de l'impôt sur le capital des corporations. Les recettes dans la catégorie Droits et autres recettes devraient croître de 14 millions de dollars, soit 0,9 %. En outre, on s'attend à ce que les recettes nettes des entreprises publiques enregistrent une hausse de 12 millions de dollars, soit 1,7 %. Les Transferts fédéraux devraient quant à eux augmenter de 54 millions de dollars, soit 1,3 %.

Dépenses

Les dépenses totales budgétées connaissent une hausse de 208 millions de dollars, soit 1,6 %, par rapport aux prévisions de 2009-2010.

L'augmentation des dépenses pour la santé et la vie saine est de 234 millions de dollars, soit 4,8 %. Les dépenses liées à l'éducation s'accroissent de 180 millions de dollars, soit 5,6 %. Les dépenses dans le secteur des services à la famille et de la consommation grimpent de 5 millions, soit 0,4 %. Les dépenses pour le développement des communautés, de l'économie et des ressources seront réduites de 15 millions de dollars, soit 0,8 %. Les dépenses du ministère de la Justice demeurent pour leur part inchangées par rapport aux prévisions de 2009-2010. Dans l'ensemble, les dépenses dans le secteur de la justice et des autres dépenses diminueront de 224 millions (y compris la péremption de fin d'exercice), essentiellement en raison des dépenses d'urgence ponctuelles en 2009-2010. Les frais de service de la dette devraient pour leur part augmenter de 28 millions de dollars¹.

Dans le Budget 2010, les services à la population représentent 79 % des dépenses.

- Les dépenses pour la santé et la vie saine comptent pour 38,3 % des dépenses totales.
- Les dépenses pour l'éducation représentent 25,8 % des dépenses totales, y compris les dépenses pour les écoles publiques et pour les établissements postsecondaires.
- Les dépenses pour les ministères des Services à la famille et de la Consommation, du Logement et du Développement communautaire et de la Justice correspondent à 14,9 % des dépenses totales.

¹ Les frais de service de la dette devraient représenter 6,0 cents par dollar de recettes en 2010-2011, soit une réduction de 54,5 % comparativement aux 13,2 cents par dollar qu'ils représentaient en 1999-2000.

Tableau 1

Budget sommaire des recettes : Détails et conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Sources de recettes			
Impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	2 420 500	-	2 420 500
Impôt sur les bénéfices des sociétés	246 900	-	246 900
Sous-total – Impôts	2 667 400	-	2 667 400
Autres taxes et impôts			
Impôts divers sur les corporations	196 200	-	196 200
Taxe sur l'essence	141 300	-	141 300
Taxe sur les transferts fonciers	51 000	-	51 000
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	377 650	(96 058)	281 592
Taxe minière	6 000	-	6 000
Taxe sur le carburant	88 600	-	88 600
Taxe sur les ventes au détail	1 668 600	-	1 668 600
Taxe sur le tabac	225 000	-	225 000
Autres taxes et impôts	10 948	-	10 948
Impôts fonciers en matière d'éducation	-	715 844	715 844
Sous-total – Autres taxes et impôts	2 765 298	619 786	3 385 084
Droits et autres recettes			
Amendes et frais et autres frais de justice	50 190	-	50 190
Minéraux et pétrole	12 261	-	12 261
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	118 026	-	118 026
Parcs, foresterie et conservation (autres droits)	30 144	-	30 144
Loyer de l'énergie électrique	110 000	-	110 000
Frais de service et frais divers	128 509	993 736	1 122 245
Partage des recettes des organismes de service spécial	25 430	(25 430)	-
Frais de scolarité	-	192 138	192 138
Sous-total – Droits et autres recettes	474 560	1 160 444	1 635 004
Transferts fédéraux			
Péréquation	2 001 500	-	2 001 500
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	953 358	-	953 358
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)	404 698	-	404 698
Fonds pour la santé	9 038	-	9 038
Renouvellement de l'infrastructure	150 822	-	150 822
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba	39 869	-	39 869
Coûts partagés et autres transferts	191 610	374 610	566 220
Sous-total – Transferts fédéraux	3 750 895	374 610	4 125 505
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société des alcools du Manitoba	246 800	-	246 800
Corporation manitobaine des loteries	312 700	-	312 700
Hydro-Manitoba	-	113 000	113 000
Commission des accidents du travail	-	1 436	1 436
Société d'assurance publique du Manitoba	-	25 051	25 051
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	559 500	139 487	698 987
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	-	207 634	207 634
Total – Budget des recettes	10 217 653	2 501 961	12 719 614

Tableau 2

Budget sommaire des dépenses : Détails, conciliation avec le budget des opérations fondamentales du gouvernement et résultat du Budget sommaire

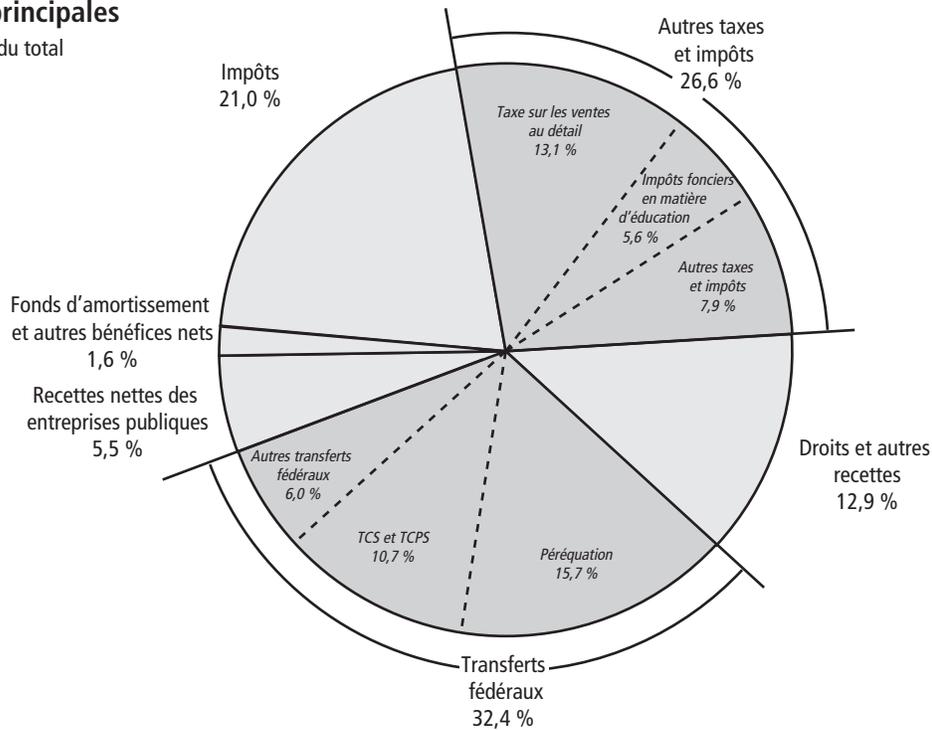
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)

Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
Santé et Vie saine			
Santé	4 652 827	355 635	5 008 462
Vie saine, Jeunesse et Aînés	76 577	-	76 577
Santé et Vie saine	4 729 404	355 635	5 085 039
Éducation			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	627 005	481 163	1 108 168
Éducation	1 506 799	804 423	2 311 222
Total – Éducation	2 133 804	1 285 586	3 419 390
Services à la famille et Consommation	1 305 442	20 861	1 326 303
Développement des communautés, de l'économie et des ressources			
Affaires autochtones et du Nord	36 866	597	37 463
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	215 518	178 284	393 802
Conservation	123 246	15 527	138 773
Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce	144 598	6 502	151 100
Logement et Développement communautaire	72 345	153 866	226 211
Infrastructure et Transports	614 213	(117 323)	496 890
Innovation, Énergie et Mines	72 793	13 547	86 340
Administrations locales	255 790	(398)	255 392
Gestion des ressources hydriques	33 436	(324)	33 112
Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 568 805	250 278	1 819 083
Justice et autres dépenses			
Assemblée législative	39 006	(283)	38 723
Moins : rajustements salariaux des députés	(264)	-	(264)
Conseil exécutif	2 841	(50)	2 791
Commission de la fonction publique	20 480	158	20 638
Culture, Patrimoine et Tourisme	63 359	7 315	70 674
Régime de retraite de la fonction publique et autres frais	18 060	58 040	76 100
Finances	88 759	3 735	92 494
Justice	402 166	17 801	419 967
Travail et Immigration	58 064	8 467	66 531
Sport	11 919	1 242	13 161
Crédits d'autorisation	81 796	-	81 796
Autres crédits	30 151	-	30 151
Moins : péremption de fin d'exercice	(65 000)	-	(65 000)
Total – Justice et autres dépenses	751 337	96 425	847 762
Frais de service de la dette	265 785	500 817	766 602
Total – Budget des dépenses	10 754 577	2 509 602	13 264 179
Soustraire : Total – Budget des dépenses (ci-dessus) de Total – Budget des recettes (Tableau 1)	10 217 653	2 501 961	12 719 614
Résultat net pour l'exercice	(536 924)	(7 641)	(544 565)
Transfert venant du compte de stabilisation des revenus	38 490	(38 490)	-
RECETTES NETTES (PERTE NETTE)	(498 434)	(46 131)	(544 565)

Recettes en 2010-2011

Sources principales

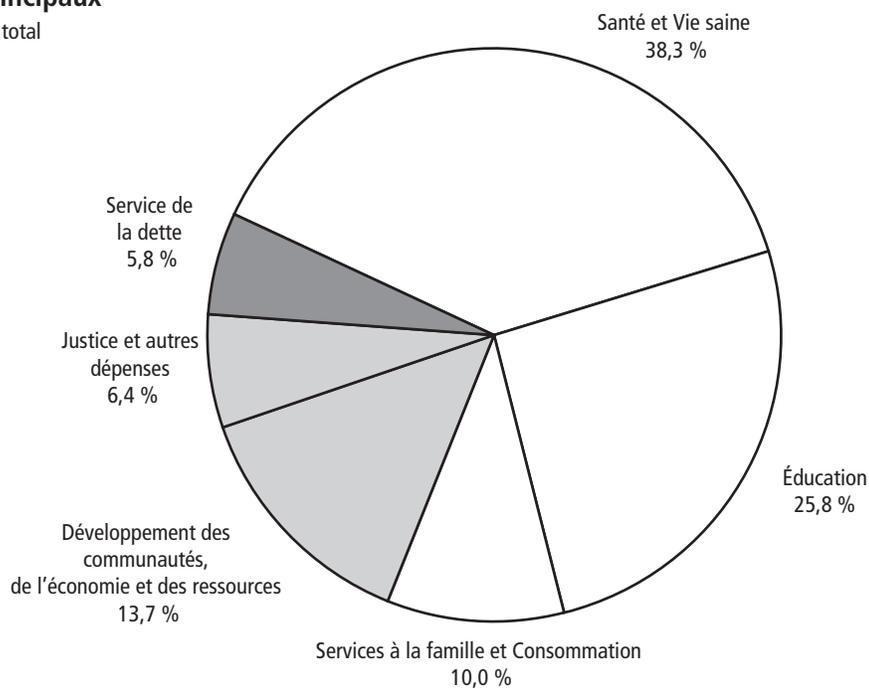
Pourcentage du total



Dépenses en 2010-2011

Secteurs principaux

Pourcentage du total



STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE

■ PRIORITÉS DE GESTION FINANCIÈRE

La Stratégie de gestion financière énonce les priorités du gouvernement à cet égard. Ces priorités sont au nombre de cinq et sont chacune assortie d'un ou de plusieurs résultats mesurables. Chacun des résultats mesurables comprend des objectifs pour l'exercice en cours et les années à venir.

La Stratégie de gestion financière montre l'engagement du gouvernement de renforcer la responsabilité financière. Le rapport sur les résultats visés dans la Stratégie de gestion financière du Budget 2009 sera publié à l'automne 2010.

En 2010-2011, la Stratégie de gestion financière demeure centrée sur les domaines prioritaires établis les années antérieures et reflète la mise en œuvre du Plan économique quinquennal du Manitoba.

PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES
La transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière	<ul style="list-style-type: none"> • Un solde positif des recettes nettes sommairess • Le respect de l'obligation redditionnelle relative aux dépenses et aux recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement
Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Les cotes de crédit • Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) • Le resserrement de la gestion des ressources publiques
La gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction de la dette • Le rapport dette nette – PIB
Le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> • Les investissements en immobilisations
La mesure de la performance	<ul style="list-style-type: none"> • La poursuite de l'élaboration des éléments de mesure de la performance

■ DOMAINE PRIORITAIRE — LA TRANSPARENCE, L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET LA DISCIPLINE FINANCIÈRE

Le gouvernement met en œuvre de nombreuses mesures visant à respecter ses obligations redditionnelles et à maintenir la discipline financière, entre autres :

- la production d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et ce, depuis le 31 mars 2005;
- le passage en 2007-2008 à la production d'états récapitulatifs et de budgets sommaires afin de communiquer des renseignements complets sur le coût global de la prestation de services et de programmes à la population du Manitoba et la façon dont fonctionne le périmètre comptable du gouvernement dans son ensemble;
- la publication d'une stratégie de gestion financière dans le cadre du budget annuel et d'un rapport sur les résultats dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier;
- l'achèvement en 2009-2010 du passage à une présentation des rapports financiers trimestriels sous une forme sommaire, conformément aux PCGR et comme prévu dans le Budget et les comptes publics.
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans visant à éliminer la dette de type général et les obligations découlant des régimes de retraite;
- le versement de la part de l'employeur des cotisations pour le service courant de tous les employés.

Le gouvernement maintient son engagement en ce qui concerne la transparence, l'obligation de rendre compte et la discipline financière en prévoyant dans le Budget 2010 la mise en œuvre du Plan économique quinquennal du Manitoba.

Résultat mesurable — Un solde positif des recettes nettes sommaires

Des gouvernements du monde entier ont été touchés par le repli des marchés, la pire récession mondiale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. De nombreux gouvernements sont aux prises avec des insuffisances budgétaires au moment même où ils s'efforcent de stimuler l'économie et de gérer les dépenses. Le Manitoba ne fait pas exception.

Bien que l'économie du Manitoba demeure l'une des plus vigoureuses au Canada, la Province subit des pressions financières et il n'y a pas de solutions rapides pour résoudre les enjeux auxquels nous faisons face.

Le Budget 2010 se concentre sur le maintien de mesures de stimulation économique et de création d'emplois, la protection des services essentiels et la gestion responsable des fonds publics. Il s'inscrit dans le cadre du Plan économique quinquennal du Manitoba, un plan qui vise le retour à un solde positif, et prévoit ce qui suit :

- investir dans les services de première ligne essentiels, en continuant d'améliorer les soins de santé, l'éducation, la formation professionnelle, les services de police et les soutiens aux familles;
- stimuler la croissance économique, en améliorant l'infrastructure de base pour créer des emplois et en investissant dans l'innovation afin d'assurer un avenir prospère;
- gérer les dépenses publiques de manière stratégique afin que les priorités des Manitobaines et Manitobains passent en premier;
- rétablir l'équilibre budgétaire et revenir à un solde positif d'ici le Budget de 2014;
- maintenir l'abordabilité pour faire en sorte que le Manitoba demeure l'un des meilleurs endroits pour vivre, travailler et élever une famille.

Comme l'indique le tableau qui suit, le plan prévoit le retour d'un solde positif en cinq ans en s'appuyant sur une gestion des dépenses, une légère hausse des recettes et une reprise attendue de l'économie du Manitoba

Plan économique quinquennal du Manitoba

	Plan quinquennal					
	Prévisions de 2009-2010	Budget de 2010-2011	Projections pour 2011-2012	Projections pour 2012-2013	Projections pour 2013-2014	Projections pour 2014-2015
	(millions de dollars)					
RECETTES						
Opérations fondamentales du gouvernement	10 042	10 218	10 514	10 736	11 151	11 708
Autres entités comptables*	2 460	2 502	2 605	2 675	2 746	2 743
TOTAL DES RECETTES	<u>12 502</u>	<u>12 720</u>	<u>13 119</u>	<u>13 411</u>	<u>13 897</u>	<u>14 451</u>
DÉPENSES						
Programmes et services fondamentaux du gouvernement	10 644	10 755	11 037	11 156	11 372	11 598
Autres entités comptables*	2 413	2 510	2 530	2 600	2 671	2 668
TOTAL DES DÉPENSES	<u>13 057</u>	<u>13 265</u>	<u>13 567</u>	<u>13 756</u>	<u>14 043</u>	<u>14 266</u>
RECETTES NETTES (PERTE NETTE)						
SOMMAIRES	<u>(555)</u>	<u>(545)</u>	<u>(448)</u>	<u>(345)</u>	<u>(146)</u>	<u>185</u>

* Compte tenu des rajustements de consolidation

Le Plan prévoit que les revenus tirés des sources comprises dans le périmètre comptable du gouvernement augmenteront annuellement en moyenne de 3,2 %, de 2010-2011 à 2014-2015, et que les dépenses progresseront annuellement en moyenne de 1,8 % pendant la même période.

Pendant la période de cinq ans, les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement devraient grimper de 3,5 % en moyenne par exercice et on s'attend à une hausse annuelle moyenne de 1,9 % des dépenses pour les programmes et services fondamentaux du gouvernement.

Les projections concernant les recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement tiennent compte des prévisions de croissance économique à court terme et à moyen terme. La reprise progressive de l'économie mondiale aura pour effet de relancer la production manitobaine en 2010 et en 2011. Selon les grandes projections financières, au plus tard en 2012 ou en 2013, les économies nationales et provinciales rentreront dans une phase d'expansion de leur cycle économique. À partir de 2013-2014, les projections de revenus autonomes s'appuient sur les hausses moyennes récentes des exercices 2003-2004 à 2008-2009.

Le gouvernement du Manitoba demeure déterminé à ce que ses recettes nettes sommaires affichent un solde positif à l'avenir, mais a choisi de ne pas prendre de décisions à courte vue. Il a plutôt élaboré un plan pour maintenir les solides assises économiques manitobaines et ramener la Province à un solde positif au plus tard en 2014-2015. Les mesures prévues comprennent :

- la gestion stratégique des dépenses et l'établissement d'un ordre de priorité pour celles-ci;
- la gestion des coûts salariaux;
- la réduction des dépenses de fonctionnement discrétionnaires;

- la réaffectation des fonds utilisés actuellement dans des projets de relance ponctuels à frais partagés à d'autres priorités provinciales au cours des années à venir;
- une progression moins rapide que prévu dans la mise en œuvre de nouvelles initiatives;
- la réduction du traitement des ministres de 20 %;
- le gel des salaires des membres de l'Assemblée législative, de leur personnel et des hauts fonctionnaires pendant les deux prochaines années;
- la poursuite des efforts en vue de trouver de nouvelles manières d'offrir des services innovateurs et rentables;
- l'utilisation de sommes du compte de stabilisation des revenus pour rembourser une partie de la dette et des frais d'intérêt associés à l'insuffisance budgétaire pour le fonctionnement des opérations fondamentales du gouvernement pendant la période de relance de l'économie.

Pour continuer à se conformer aux dispositions législatives actuelles sur l'équilibre budgétaire dans le contexte d'aujourd'hui, il faudrait réduire considérablement les services publics, augmenter les taxes et les impôts et supprimer les investissements visant à stimuler l'économie.

Notre plan responsable de retour à l'équilibre en cinq ans comprend des modifications législatives, notamment aux dispositions législatives sur l'équilibre budgétaire, qui prévoiraient :

- l'obligation de combler l'insuffisance budgétaire en quatre ans et de parvenir de nouveau à un solde positif la cinquième année du plan;
- le maintien de l'obligation légale de présenter des budgets équilibrés par la suite;
- un remboursement plus énergique de la dette que ne l'exigent les dispositions législatives actuelles;
- le maintien du référendum obligatoire pour les augmentations de taxes ou d'impôts importants;
- la réduction du traitement des ministres et le gel des salaires des membres de l'Assemblée législative.

Une stratégie de gestion financière annuelle et un rapport sur les résultats continueront d'être publiés comme l'exigent les dispositions législatives actuelles. De plus, des rapports financiers en cours d'exercice présenteront l'état des progrès dans la réalisation du plan de relance de l'économie du Manitoba.

Résultat mesurable — Le respect de l'obligation redditionnelle relative aux dépenses et aux recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement

Des dispositions législatives exigent du gouvernement qu'il produise un sommaire des dépenses et des recettes prévues relativement à ses opérations fondamentales dans le cadre de sa stratégie de gestion financière. Le présent sommaire est conforme au budget principal des dépenses et des recettes de l'exercice.

Bien que, dans le Budget 2010, les dépenses excèdent les recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement, notre plan économique quinquennal prévoit un renversement de la situation d'ici le Budget de 2014. Les projections comprennent des affectations venant du compte de stabilisation des revenus pour financer l'écoFiducie et la réduction des délais d'attente dans le système de santé, à partir de fonds du gouvernement fédéral, et les frais de service de la dette additionnels découlant de l'insuffisance des recettes de base.

Dépenses et recettes se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement en 2010-2011

	Millions de dollars
Recettes	10 218
Dépenses	10 755
	<u>(537)</u>
Transfert venant du compte de stabilisation des revenus	
Programme de réduction des délais d'attente	25
ÉcoFiducie	8
Frais de service de la dette	6
Résultat net	<u><u>(498)</u></u>

Les données de fin d'exercice sur les recettes et les dépenses se rapportant aux opérations fondamentales du gouvernement pour 2010-2011 seront présentées dans le rapport sur les résultats de la Stratégie de gestion financière, dont le dépôt est prévu à l'automne 2011.

■ DOMAINE PRIORITAIRE — UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Le gouvernement du Manitoba demeure parmi les gouvernements les plus performants au Canada. Ses programmes restent abordables grâce à la façon dont il continue d'améliorer son fonctionnement et sa prestation de services.

Le Manitoba, en tant qu'État, utilise ses recettes de manière efficace et efficiente pour être en mesure d'offrir des services et des programmes publics abordables. Le Manitoba a occupé ces dix dernières années le deuxième rang des provinces ayant la plus faible augmentation des dépenses totales par habitant. Les données les plus récentes pour 2008-2009 situent le Manitoba au quatrième rang des gouvernements provinciaux dépensant le moins par habitant.

Tenant compte du climat économique difficile, le gouvernement continuera de gérer judicieusement ses programmes et ses services en fonction des ressources à sa disposition.

Résultat mesurable — Les cotes de crédit

Le Manitoba continue de maintenir sa bonne réputation sur le plan de la responsabilité financière. La Province utilise une approche mesurée pour rembourser la dette et s'acquitter de l'obligation découlant des régimes de retraite, tout en s'efforçant de satisfaire les besoins en santé et dans d'autres domaines, et son approche a reçu un accueil positif de la part des agences d'évaluation du crédit.

Cet accueil s'est traduit par des hausses des cotes de crédit que lui ont accordées les agences Moody's Investors Service et Standard & Poor's en 2007, et une confirmation par ces mêmes agences de la qualité du crédit de la Province en 2008 et en 2009.

Dans le climat actuel d'instabilité économique et financière à l'échelle mondiale, l'économie stable et diversifiée du Manitoba, sa situation financière solide et sa détermination à gérer les finances publiques de manière responsable contribueront à assurer des perspectives de crédit stables en 2010. Les agences d'évaluation du crédit connaissent les conditions économiques difficiles auxquelles sont confrontées toutes les provinces du Canada. Le plan quinquennal du Manitoba vise notamment à rembourser la dette tout en ramenant l'équilibre budgétaire. La mise en œuvre de ce plan de relance économique devrait permettre de laisser les cotes de crédit inchangées en 2010.

Le gouvernement du Manitoba demeure résolu à continuer de gérer ses finances de façon responsable afin de maintenir ou d'améliorer ses cotes de crédit.

Agence d'évaluation du crédit	Cote 2004	Cote 2005	Cote 2006	Cote 2007	Cote 2008	Cote 2009	Cote 2010 projetée
DBRS	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)	A(élevée)
Moody's	Aa2	Aa2	Aa2	Aa1	Aa1	Aa1	Aa1
Standard & Poor's	AA-	AA-	AA-	AA-(positive)	AA	AA	AA

NOTE : Au 31 mars (fin de l'exercice financier).

Résultat mesurable — Les dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Afin de maintenir un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens, il faut gérer la hausse des dépenses pour répondre à la demande croissante de services de qualité dans des domaines comme la santé, l'éducation et la formation. Le ratio des dépenses totales en pourcentage du PIB constitue une façon efficace de mesurer l'adéquation des dépenses. Ce ratio est resté relativement stable pendant les quatre dernières années, et on s'attend à ce qu'il le demeure encore pour le Budget de 2010.

Les ratios figurent sur le tableau qui suit ainsi qu'à l'annexe 1 (Statistiques financières sommaires).

	Chiffres réels de 2005-2006	Chiffres réels de 2006-2007	Chiffres réels de 2007-2008	Chiffres réels de 2008-2009	Prévisions de 2009-2010	Budget de 2010-2011	Projections pour 2011-2012
Programmes fondamentaux							
du gouvernement	19,1 %	18,6 %	18,5 %	19,2 %	20,5 %	19,9 %	19,4 %
Autres entités comptables	3,7 %	3,9 %	4,1 %	3,7 %	4,0 %	4,1 %	4,0 %
Frais de service de la dette	2,1 %	1,8 %	1,8 %	1,6 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Dépenses totales	24,9 %	24,2 %	24,3 %	24,5 %	26,0 %	25,4 %	24,9 %

À long terme, l'objectif du gouvernement du Manitoba est de maintenir un ratio stable ou à la baisse.

Résultat mesurable — Le resserrement de la gestion des ressources publiques

Une gestion et une utilisation saines des ressources publiques sont essentielles à l'amélioration de l'efficacité du gouvernement. Le gouvernement s'assure que les dépenses publiques sont bien gérées et que l'argent des contribuables est utilisé d'une manière efficace et efficiente.

En vue du Budget 2010, les ministères ont examiné attentivement les coûts généraux des salaires et les dépenses de fonctionnement discrétionnaires afin d'absorber le plus possible les hausses des prix et des volumes tout en gérant les vacances. Par conséquent, la moitié des ministères du gouvernement connaîtront une baisse de leur budget en 2010-2011. Dans l'ensemble, les coûts généraux des salaires restent inchangés en 2010-2011 en comparaison avec les crédits autorisés en 2009-2010, et les dépenses de fonctionnement discrétionnaires sont de 1,2 % inférieures dans le Budget 2010 comparativement au Budget 2009.

Le gouvernement a également entrepris des réformes conjointement avec d'autres entités comptables pour améliorer la gestion des ressources publiques, optimiser les synergies et développer les possibilités, les compétences et les talents dans les régions.

En outre, le gouvernement appuie un processus continu d'examen et de réforme internes dans le but d'offrir aux Manitobains et Manitobaines des activités, des programmes et des services gouvernementaux novateurs, efficaces et abordables. Le gouvernement continuera de mettre l'accent sur les réformes qui améliorent l'efficacité, le respect de l'obligation redditionnelle et la transparence, trois objectifs clés d'un gouvernement moderne.

■ DOMAINE PRIORITAIRE — LA GESTION DE LA DETTE

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a mis en place un grand nombre de mesures spécifiques pour assurer une saine gestion financière. Entre autres, les mesures suivantes :

- des mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite;
- le financement de la part de l'employeur des cotisations pour le service courant des employés;
- l'amortissement de tous les investissements en immobilisations relatifs aux opérations fondamentales et la prise en compte intégrale de tous les coûts qui y sont liés dans les budgets annuels.

Depuis 1999, le gouvernement a versé près d'un milliard de dollars au compte de remboursement de la dette pour s'attaquer à la dette de type général et à l'obligation découlant des régimes de retraite. Le Budget 2010 comprend un versement additionnel de 180 millions de dollars dans la Caisse de retraite de la fonction publique. L'emprunt de fonds pour rembourser l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite est une bonne décision financière, car à long terme, les frais d'emprunt à verser sont moins élevés que la somme du rendement actuariel projeté et du passif croissant découlant du régime de retraite. De plus, le Budget 2010 prévoit 142 millions de dollars dans les dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement pour le financement de la part de l'employeur des cotisations à l'égard du service courant des employés.

Selon des projections, les investissements en immobilisations relatifs aux opérations fondamentales du gouvernement totaliseront 5,1 milliards de dollars au 31 mars 2010, et 1,9 milliard de dollars de dette relative auront été éliminés au moyen de l'amortissement cumulé. Le solde sera remboursé pendant le reste de la durée de vie utile de ces immobilisations.

Le calendrier de remboursement de la dette suit la période d'amortissement, elle-même représentative de la durée de vie des immobilisations. Un total de 155 millions de dollars pour l'amortissement des investissements en immobilisations est prévu dans les opérations fondamentales du gouvernement 2010-2011.

Résultat mesurable — La réduction de la dette

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement a élaboré et mis en œuvre un plan équilibré visant à réduire la dette de type général et à éliminer l'obligation découlant des régimes de retraite.

Il prend des mesures directes pour réduire l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite, à savoir, l'affectation d'une partie de la somme annuelle destinée au remboursement de la dette pour provisionner les régimes de retraite et le financement de la part de l'employeur des cotisations pour le service courant de tous les employés. Ce sont deux mesures importantes pour assurer une saine gestion financière.

De grands investissements provinciaux dans des projets d'infrastructure ont permis au gouvernement de profiter des initiatives ponctuelles d'infrastructure du gouvernement fédéral visant à relancer l'économie. Bien que ces investissements soutiennent l'économie en créant des emplois et des possibilités de formation, ils ont une incidence sur la dette nette.

Néanmoins, les coûts des immobilisations sont amortis sur des périodes déterminées qui représentent la durée de vie utile des biens, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ces périodes déterminées permettent un remboursement régulier de la dette. On obtient comme résultat final une augmentation des investissements en immobilisations pour les Manitobains et Manitobaines, tout en répartissant les coûts de ces immobilisations pendant leur durée de vie utile, une stratégie qui comprend un plan d'élimination de la dette.

Le Plan économique quinquennal du Manitoba prévoit l'utilisation d'environ 600 millions de dollars du compte de stabilisation des revenus pour financer les paiements d'amortissement du principal et les intérêts des emprunts nécessaires pour combler le manque à gagner pendant la période de relance.

Le gouvernement utilisera immédiatement des fonds existants du compte de remboursement de la dette pour rembourser 145 millions de dollars de dette. De plus, lorsque le gouvernement reviendra à un solde positif dans le Budget de 2014, 440 millions de dollars de plus de la nouvelle dette auront été remboursés, une somme qui surpasse les exigences des dispositions législatives actuelles.

De retour à un solde positif dans le Budget de 2014, les paiements prévus de la dette de type général reprendront, et ce, à partir de ressources courantes.

Selon le plan quinquennal, d'ici le retour du Manitoba à un solde budgétaire positif, environ 30 % de la nouvelle dette accumulée en raison du ralentissement économique aura été remboursé. Les fonds déjà versés par le gouvernement fédéral continueront d'être prélevés dans le compte de stabilisation des revenus pour des programmes spécifiques.

Le gouvernement continue de rationaliser sa gestion de la dette, et cela se reflète non seulement dans son plan de remboursement de la dette, mais aussi dans le fait que les frais de service de la dette en pourcentage des recettes ont diminué. Depuis 1999-2000, les frais de service de la dette ont baissé de plus de 54,5 %. Ils se situaient alors à 13,2 cents par dollar de recettes sommaires collectées et devraient s'établir à 6,0 cents par dollar selon le Budget de 2010.

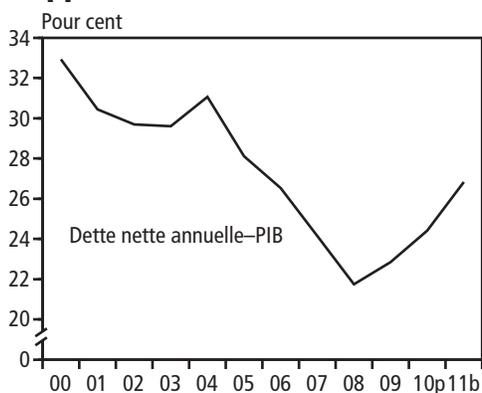
Le gouvernement continue de mettre l'accent sur ses plans de remboursement de la dette étant donné son but ultime d'éliminer la dette de type général et de rembourser le montant restant de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite. Même si le ralentissement de l'économie mondiale a eu pour conséquence de repousser les échéances, le gouvernement demeure déterminé à rembourser la dette au fil du temps.

Résultat mesurable — Le rapport dette nette-PIB

La dette nette est un important indicateur de la situation financière d'un gouvernement, car elle permet d'apprécier l'abordabilité future des services gouvernementaux.

La dette nette sommaire représente les actifs financiers (comme les encaisses ou les placements) moins le total des passifs (comme les emprunts et le financement). Ce sont les passifs restants qui doivent être financés à l'aide de recettes futures.

Rapport dette nette-PIB du Manitoba



p-prévisions b-budget

Remarque : Les années représentent les exercices financiers se terminant le 31 mars.

Source : Finances Manitoba

La dette nette peut augmenter de temps à autre lorsque le gouvernement effectue des investissements nécessaires en immobilisations, par exemple, pour le canal de dérivation du Manitoba, l'infrastructure routière ou la stimulation de l'économie. Ces investissements tournés vers l'avenir aident à soutenir l'économie du Manitoba.

C'est pourquoi il est important de mesurer l'évolution de la dette nette en examinant la croissance économique, qui elle est évaluée d'après le produit intérieur brut nominal.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Manitoba a enregistré une forte tendance à la baisse de son rapport dette nette-PIB, le faisant passer de 32,9 % en 1999-2000 à un objectif projeté de 24,4 % en 2009-2010, tout en effectuant des investissements essentiels dans l'infrastructure manitobaine.

En février 2010, l'agence Moody's s'est dite consciente du fait que toutes les provinces sont susceptibles de connaître une brève hausse des pourcentages dette nette-PIB étant donné le resserrement des recettes et les investissements dans l'infrastructure destinés à relancer l'économie.

Le ratio du Manitoba devrait augmenter compte tenu des investissements nécessaires que fait le gouvernement. En raison de l'investissement prévu du gouvernement de 1,3 milliard de dollars pour le renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations en 2009-2010 et de 1,8 milliard de dollars en 2010-2011 pour créer des emplois et stimuler l'économie, le rapport dette nette-PIB devrait monter pour s'établir à 26,8 % selon le Budget 2010. Le plan quinquennal prévoit un retour à une tendance à la baisse, et le gouvernement demeure déterminé à réduire le rapport dette nette-PIB à long terme.

■ DOMAINE PRIORITAIRE — LE RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES IMMOBILISATIONS

L'infrastructure du Manitoba, tant sa construction que son amélioration, est une priorité du gouvernement depuis 1999. En novembre 2008, le gouvernement a réaffirmé cette priorité en annonçant un plan d'infrastructure de 4,7 milliards de dollars sur quatre ans afin de financer des projets clés d'infrastructure créateurs de possibilités d'emploi et de formation dans toute la province.

Résultat mesurable – Les investissements en immobilisations

En appliquant des principes de saine gestion financière, le Manitoba a réussi à accroître les actifs de la province tout en maintenant un niveau d'endettement gérable. Depuis l'an 2000, le gouvernement a investi 7,3 milliards de dollars dans des immobilisations publiques, à savoir, 2,7 milliards de dollars pour la rénovation et la construction d'hôpitaux, d'universités, de collèges et d'écoles publiques, 2,6 milliards de dollars pour l'amélioration du réseau routier de la province et 2 milliards de dollars pour le canal de dérivation du Manitoba, la modernisation et l'amélioration des logements subventionnés, l'amélioration des immeubles occupés par la fonction publique, et l'infrastructure des parcs et des terrains de camping.

La valeur assurée ou de remplacement de ces immobilisations est estimée à plus de 36 milliards de dollars.

Dans le Budget de 2010, le gouvernement prévoit des ressources pour continuer d'améliorer le réseau routier, l'infrastructure de traitement des eaux usées et les établissements de santé de l'ensemble de la province, de construire et de rénover des logements subventionnés, dont le besoin est criant, et de moderniser les écoles et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Pour poursuivre sur la lancée, les principales dépenses en immobilisations prévues en 2010-2011 comprennent :

Millions de dollars

Réseau routier (y compris la préservation)	590
Universités, collèges et écoles publiques	271
Établissements de santé	283
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba et infrastructure liée à la gestion des ressources hydriques	101
Logement (y compris les contributions de tierces parties)	281
Aide aux tierces parties	137
Immeubles occupés par la fonction publique	119
Infrastructure des parcs et des terrains de camping	16
	1 798
	1 798

Les efforts de la Province en ce qui a trait aux investissements dans l'infrastructure et au renouvellement des immobilisations, conjugués à une approche financièrement prudente dans la budgétisation et la gestion de la dette, continueront de procurer des retombées positives pour la population du Manitoba.

■ DOMAINE PRIORITAIRE — LA MESURE DE LA PERFORMANCE

L'amélioration de la façon dont le gouvernement mesure la performance financière et non financière permet également d'améliorer la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle. Les rapports sur les résultats donnent de l'information sur les conséquences, les avantages ou les changements réels découlant d'un programme ou d'un service gouvernemental.

La Stratégie de gestion financière de 2009 a confirmé les huit principes dégagés pour guider les ministères et les principales sociétés d'État dans leur mesure de la performance et leur présentation de rapports sur le sujet :

1. l'utilité publique de l'organisme est expliquée;
2. les priorités de l'organisme sont en lien avec les priorités globales du gouvernement;
3. toutes les priorités d'un organisme sont associées à des objectifs et à des actions à réaliser pour les atteindre;
4. les mesures sont élaborées en fonction des objectifs et en mettant l'accent sur les aspects essentiels de la performance;
5. les données financières et non financières sont liées entre elles;
6. le contexte stratégique du plan et les résultats sont exposés;
7. les données sur la performance sont présentées selon un point de vue prospectif et rétrospectif;
8. l'information est claire, pertinente, crédible et objective.

Résultat mesurable — La poursuite de l'élaboration des éléments de mesure de la performance

Le Manitoba est déterminé à continuer de réaliser des progrès dans l'évaluation de la performance.

Un ensemble de mesures clés de la performance continuera d'être inclus dans le rapport annuel de chacun des ministères. Des renseignements relatifs à la présentation de rapports sur la performance figurent également dans les rapports annuels ainsi que dans divers rapports spécialisés de nombreuses autres entités du périmètre comptable du gouvernement.

En 2010-2011, le Manitoba continuera de perfectionner ses méthodes de mesure de la performance afin de resserrer la gestion des ressources des ministères. Le gouvernement compte mettre davantage l'accent sur l'utilisation par les gestionnaires des rapports sur la performance dans la prise de décisions. Les cours et les ateliers de formation seront étoffés de manière à fournir au personnel de nouveaux outils pour qu'il accroisse son efficacité dans l'élaboration et l'utilisation des mesures de la performance. Le gouvernement continuera également à mettre en place une communauté de pratique en vue de créer des occasions de collaboration et de contrôle par les pairs des activités de mesure de la performance dans les ministères.

ANNEXE 1

STATISTIQUES FINANCIÈRES SOMMAIRES DU MANITOBA

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget de 2010-2011	Prévisions de 2009-2010	Chiffres réels de 2008-2009	Chiffres réels de 2007-2008	Chiffres réels de 2006-2007	Chiffres réels de 2005-2006
(En millions de dollars)						
ÉTATS FINANCIERS SOMMAIRES						
Recettes						
Impôts	2 667	2 654	2 841	2 652	2 441	2 322
Autres taxes et impôts	3 385	3 248	3 252	3 198	3 043	2 228
Droits et autres recettes	1 635	1 621	1 757	1 628	1 502	1 710
Transferts fédéraux	4 126	4 072	3 866	3 597	3 320	3 103
Recettes nettes (perte nette) des entreprises publiques	699	687	807	947	627	959
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	208	220	296	384	423	406
Totale des recettes	12 720	12 502	12 819	12 406	11 356	10 728
Dépenses						
Santé et Vie saine	5 085	4 851	4 593	4 235	3 960	3 813
Éducation	3 420	3 240	3 104	3 179	2 906	2 275
Services à la famille et Consommation	1 326	1 321	1 196	1 098	1 032	972
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 819	1 834	1 752	1 579	1 433	1 674
Justice et autres dépenses générales	848	1 072	874	893	747	740
Service de la dette	767	739	830	864	793	860
Dépenses totales	13 265	13 057	12 349	11 848	10 871	10 334
Recettes nettes (perte nette)	(545)	(555)	470	558	485	394
Garanties, obligations et emprunts provinciaux						
Programmes gouvernementaux généraux	7 093	6 824	6 321	6 383	6 564	6 583
Programmes gouvernementaux – Régimes de retraite Hydro-Manitoba	2 355	2 175	1 850	1 500	0	0
Autres organisations de la Couronne	8 574	7 856	7 575	6 796	6 636	6 524
Établissements de santé	1 587	1 487	1 341	1 269	1 279	1 272
Entreprises publiques et autres	1 182	958	831	833	790	767
Investissements en immobilisations	58	68	78	92	150	163
	2 571	1 847	1 411	1 084	749	464
Sous-total	23 420	21 215	19 407	17 957	16 168	15 773
Autres obligations						
Obligation découlant des régimes de retraite	6 565	6 373	6 150	5 881	5 652	5 091
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(4 777)	(4 560)	(4 147)	(3 653)	(2 159)	(1 628)
Obligation nette découlant des régimes de retraite	1 788	1 813	2 003	2 228	3 493	3 463
Dettes contractées pour Hydro-Manitoba et la Corporation manitobaine des loteries et remboursables par ces dernières	(8 564)	(7 761)	(7 349)	(6 629)	(6 163)	(6 276)
Dettes détenues par les entreprises publiques pour l'éducation et la santé	466	436	406	416	383	339
Autre dette des organisations de la Couronne	397	397	405	413	233	253
Sous-total	(5 913)	(5 115)	(4 535)	(3 572)	(2 054)	(2 221)
Total – Garanties, obligations et emprunts provinciaux sommaires	17 507	16 100	14 872	14 385	14 114	13 552
Rajustements pour obtenir la dette nette sommaire						
Garanties	(170)	(255)	(402)	(352)	(675)	(491)
Actifs financiers nets	(3 342)	(3 592)	(2 972)	(3 434)	(2 582)	(2 053)
Dette nette sommaire	13 995	12 253	11 498	10 599	10 857	11 008
Dette nette sommaire exprimée en pourcentage du PIB	26,8	24,4	22,8	21,8	24,1	26,5

Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

NOTES :

- Les montants réels des dépenses sommaires de l'exercice 2005-2006 et des exercices antérieurs ne comprennent pas les données des écoles publiques, car ces données n'existent pas dans un format conforme aux principes comptables généralement reconnus. Les résultats et les statistiques ci-dessus changeraient si les écoles publiques étaient incluses.
- Les prévisions de 2009-2010 ont été rajustées depuis le rapport financier du troisième trimestre de manière à être conformes à la présentation du Budget 2010.
- Les recettes et les dépenses de 2008-2009 et des exercices antérieurs ont été rajustées de manière à être conformes à la présentation actuelle utilisée pour le périmètre comptable du gouvernement.

Statistiques financières sommaires du Manitoba

	Budget de 2010-2011	Prévisions de 2009-2010	Chiffres réels de 2008-2009	Chiffres réels de 2007-2008	Chiffres réels de 2006-2007	Chiffres réels de 2005-2006
(variation en %)						
Variation annuelle						
Impôts	0,5	(6,6)	7,1	8,6	5,1	3,5
Autres taxes et impôts ¹	4,2	(0,1)	1,7	5,1	36,6	3,1
Droits et autres recettes	0,9	(7,7)	7,9	8,4	(12,2)	18,8
Transferts fédéraux	1,3	5,3	7,5	8,3	7,0	(1,7)
Recettes totales	1,7	(2,5)	3,3	9,2	5,9	5,7
Santé et Vie saine	4,8	5,6	8,5	6,9	3,9	7,0
Éducation	5,6	4,4	(2,4)	9,4	27,7	(0,8)
Service de la dette	3,8	(11,0)	(3,9)	9,0	(7,8)	5,1
Dépenses totales	1,6	5,7	4,2	9,0	5,2	7,8
Dette nette sommaire	14,2	6,6	8,5	(2,4)	(1,4)	2,7
(pour cent)						
Pourcentage du PIB						
Impôts	5,1	5,3	5,6	5,4	5,4	5,6
Autres taxes et impôts ¹	6,5	6,5	6,5	6,6	6,8	5,4
Droits et autres recettes	3,1	3,2	3,5	3,3	3,3	4,1
Transferts fédéraux	7,9	8,1	7,7	7,4	7,4	7,5
Recettes totales	24,4	24,9	25,5	25,5	25,3	25,8
Santé et Vie saine	9,7	9,7	9,1	8,7	8,8	9,2
Éducation	6,6	6,5	6,2	6,5	6,5	5,5
Service de la dette	1,5	1,5	1,6	1,8	1,8	2,1
Dépenses totales	25,4	26,0	24,5	24,3	24,2	24,9
Dette nette sommaire	26,8	24,4	22,8	21,8	24,1	26,5
Pourcentage des recettes						
Impôts	21,0	21,2	22,2	21,4	21,5	21,6
Autres taxes et impôts ¹	26,6	26,0	25,4	25,8	26,8	20,8
Droits et autres recettes	12,9	13,0	13,7	13,1	13,2	15,9
Transferts fédéraux	32,4	32,6	30,2	29,0	29,2	28,9
Recettes nettes (perte nette) des entreprises publiques	5,5	5,5	6,3	7,6	5,5	8,9
Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets	1,6	1,8	2,3	3,1	3,7	3,8
(dollars)						
Dollars par habitant						
Recettes totales	10 306	10 231	10 628	10 391	9 591	9 105
Dépenses totales	10 748	10 685	10 239	9 924	9 182	8 770
Service de la dette	621	605	688	724	670	730
Dette nette sommaire	11 339	10 027	9 533	8 878	9 170	9 342
Postes pour mémoire						
Population (en milliers)*	1 234,2	1 222,0	1 206,1	1 193,9	1 184,0	1 178,3
PIB calculé aux prix du marché	52 158	50 200	50 324	48 727	44 957	41 512

Source : Finances Manitoba

¹ La catégorie Autres taxes et impôts pour l'exercice 2005-2006 et les exercices antérieurs ne comprend pas les taxes foncières exigées par les divisions scolaires publiques.

*Données démographiques officielles au 1^{er} juillet

ANNEXE 2
BUDGET SOMMAIRE –
GUIDE DE L'UTILISATEUR

■ INTRODUCTION

Ce guide vise à présenter au lecteur le format du Budget du Manitoba. Il est composé de trois parties, à savoir, une présentation générale de la structure du Budget sommaire, le Budget sommaire et les tableaux annotés, et une foire aux questions.

Le tableau 1 (Budget sommaire des recettes) et le tableau 2 (Budget sommaire des dépenses) montrent la façon dont le Budget des dépenses et des recettes pour les opérations fondamentales du gouvernement est concilié avec des projections globales des recettes et des dépenses pour les autres entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement afin de produire le Budget sommaire.

Même si les recettes et les dépenses additionnelles d'entités telles les universités, les écoles publiques et les entreprises publiques sont maintenant comprises dans le Budget sommaire, la relation existante entre le gouvernement et les entités qui y sont liées ne change pas. L'utilisation par le gouvernement du processus du Budget sommaire n'a aucune incidence sur la gouvernance de ces entités ni sur leurs relations avec lui.

■ STRUCTURE DU BUDGET SOMMAIRE

Le Budget sommaire fournit une vue d'ensemble des recettes et des dépenses de tout le périmètre comptable du gouvernement.

Les recettes y sont regroupées en six catégories.

- Impôts – Recettes découlant entièrement des opérations fondamentales du gouvernement;
- Autres taxes et impôts – Incluent la taxe sur les ventes au détail et toutes les autres recettes fiscales provenant des opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que les impôts fonciers perçus à titre d'aide à l'éducation;
- Droits et autres recettes – Entre autres, les droits d'immatriculation des véhicules, les droits relatifs aux parcs et aux forêts, et les montants perçus par diverses organisations de la Couronne (par exemple pour les services de santé non assurés, ou les recettes de location de la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba), ainsi que les droits de scolarité perçus par les universités et les collèges;
- Transferts fédéraux – Les paiements de péréquation, les paiements du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ainsi que d'autres transferts et paiements. Ils visent, pour la plupart, les opérations fondamentales du gouvernement, bien que certains fonds fédéraux soient versés directement à des entités n'intervenant pas dans lesdites opérations (par exemple, les subventions au logement remises à la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba, les primes d'assurance pour les programmes agricoles et les subventions pour l'enseignement public). Les transferts fédéraux incluent les fonds du gouvernement fédéral prévus pour stimuler l'économie à l'aide d'initiatives pour l'infrastructure, le développement du marché du travail et la formation;
- Recettes nettes des entreprises publiques – Ces recettes représentent les revenus nets de l'ensemble des entreprises publiques. Elles sont intégrées aux états financiers sommaires selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation et comprennent les revenus de la Corporation manitobaine des loteries et de la Société des alcools du Manitoba, dont les recettes nettes sont toujours comptabilisées à titre de recettes des opérations fondamentales du gouvernement;
- Fonds d'amortissement et autres bénéfiques nets – Intérêts et autres gains découlant des placements du Fonds d'amortissement, entre autres. Les placements sont détenus par le gouvernement provincial et les autres entités comptables qui y sont liées. Aux fins des prévisions budgétaires relatives aux opérations fondamentales du gouvernement, les gains sur les placements sont soustraits des frais de service de la dette.

Les dépenses sont regroupées en principaux secteurs d'activités. La liste des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement est fournie à l'annexe 3.

- Santé et Vie saine – Toutes les dépenses relatives à la santé, y compris les activités du ministère de la Santé et du ministère de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés, de tous les offices régionaux de la santé, des hôpitaux et d'autres entités du domaine de la santé comprises dans le périmètre comptable du gouvernement;
- Éducation – Toutes les dépenses relatives à l'éducation aux niveaux élémentaire, secondaire et postsecondaire, y compris les frais de fonctionnement des universités et des collèges, ainsi que les dépenses relatives aux activités du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et du ministère de l'Éducation. Le secteur comprend également les fonds additionnels destinés au régime de retraite des enseignants et des programmes financés par d'autres sources;
- Services à la famille et Consommation – Toutes les dépenses relatives aux programmes offerts dans les domaines de la consommation et des services sociaux, y compris les activités du ministère des Services à la famille et de la Consommation;
- Développement des communautés, de l'économie et des ressources – Les dépenses relatives à l'infrastructure et aux services gouvernementaux, y compris les activités des ministères des Affaires autochtones et du Nord, de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales, de la Conservation, de l'Entreprenariat, de la Formation professionnelle et du Commerce, du Logement et du Développement communautaire, de l'Infrastructure et des Transports, de l'Innovation, de l'Énergie et des Mines, des Administrations locales et de la Gestion des ressources hydriques;
- Justice et autres dépenses – Les dépenses relatives aux services du ministère de la Justice et au régime de retraite de la fonction publique et autres frais, ainsi qu'aux activités de l'Assemblée législative, du Conseil exécutif, de la Commission de la fonction publique, du ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme; les crédits pour le sport, les crédits d'autorisation et les autres crédits; la péremption de fin d'exercice pour les opérations fondamentales du gouvernement;
- Service de la dette – Les frais d'intérêts et les dépenses connexes, y compris celles liées à la Caisse de retraite des enseignants, à la Caisse de retraite de la fonction publique, au financement des immobilisations et aux emprunts de portée générale relatifs à tous les emprunts sommaires de la Province, à l'exclusion des frais de service de la dette d'Hydro-Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries, lesquels frais sont pris en compte dans les recettes nettes des entreprises publiques.

Les recettes nettes (la perte nette) constituent « le résultat net », c'est-à-dire le résultat après que les dépenses ont été soustraites des recettes. Elles représentent le résultat financier du périmètre comptable du gouvernement pour l'exercice.

■ BUDGET SOMMAIRE ANNOTÉ

Le Budget sommaire comprend les recettes et les dépenses de toutes les entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement. Les montants sont rajustés dans le cadre de la consolidation afin d'éviter une double comptabilisation de recettes ou de dépenses.

BUDGET SOMMAIRE			
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 (en milliers de dollars)			
avec des données comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2010			
	<u>Budget de</u>	<u>Prévisions de</u>	<u>Budget de</u>
	<u>2010-2011</u>	<u>2009-2010</u>	<u>2009-2010</u>
SOURCES DE RECETTES			
Impôts	2 667	2 654	2 689
Autres taxes et impôts	3 385	3 248	3 197
Droits et autres recettes	1 635	1 621	1 593
Transferts fédéraux	4 126	4 072	4 103
Recettes nettes des entreprises publiques	699	687	816
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets	208	220	246
RECETTES TOTALES	12 720	12 502	12 644
SECTEURS DE DÉPENSES			
Santé et Vie saine	5 085	4 851	4 731
Éducation	3 420	3 240	3 228
Services à la famille et Consommation	1 326	1 321	1 235
Développement des communautés, de l'économie et des ressources	1 819	1 834	1 765
Justice et autres dépenses	848	1 072	871
Service de la dette	767	739	766
DÉPENSES TOTALES	13 265	13 057	12 596
RECETTES NETTES (PERTE NETTE)	(545)	(555)	48

Comprend l'impôt foncier scolaire.

Comprend les droits de scolarité des universités et des collèges.

Les transferts fédéraux sont destinés en majorité aux opérations fondamentales du gouvernement, mais certaines entités reçoivent aussi directement des transferts fédéraux ou des contributions pour le paiement de frais partagés.

Comprend toutes les dépenses du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, ainsi que celles des écoles de la maternelle à la 12^e année, des collèges et des universités.

Comprend toutes les dépenses de santé du ministère de la Santé, du ministère de la Vie saine, de la Jeunesse et des Aînés, des hôpitaux, des offices régionaux de la santé et d'autres entités liées au domaine de la santé.

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires finales approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des cycles budgétaires et des exercices financiers différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice financier la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES RECETTES ANNOTÉ — DÉTAILS ET CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT

Tableau 1 – Le tableau 1 présente les différentes sources de recettes dans six catégories, ce qui permet de voir les recettes relatives aux opérations fondamentales du gouvernement, les incidences de la consolidation et le regroupement avec les recettes d'autres entités comptables.

	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des recettes	et recettes d'autres entités comptables	
Sources de recettes			
Impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	2 420 500	-	2 420 500
Impôt sur les bénéfices des sociétés	246 900	-	246 900
Sous-total – Impôts	2 667 400	-	2 667 400
Autres taxes et impôts			
Impôts divers sur les corporations	196 200	-	196 200
Taxe sur l'essence	141 300	-	141 300
Taxe sur les transferts fonciers	51 000	-	51 000
Impôt destiné à l'enseignement et aux services de santé	377 650	(96 058)	281 592
Taxe minière	6 000	-	6 000
Taxe sur le carburant	88 600	-	88 600
Taxe sur les ventes au détail	1 668 600	-	1 668 600
Taxe sur le tabac	225 000	-	225 000
Autres taxes et impôts	10 948	-	10 948
Impôts fonciers en matière d'éducation	-	715 844	715 844
Sous-total – Autres taxes et impôts	2 765 298	619 786	3 385 084
Droits et autres recettes			
Amendes et frais et autres frais de justice	50 190	-	50 190
Minéraux et pétrole	12 261	-	12 261
Permis et droits – Automobiles et transports routiers	118 026	-	118 026
Parcs, foresterie et conservation (autres droits)	30 144	-	30 144
Loyer de l'énergie électrique	110 000	-	110 000
Frais de service et frais divers	128 509	993 736	1 122 245
Partage des recettes des organismes de service spécial	25 430	(25 430)	-
Frais de scolarité	-	192 138	192 138
Sous-total – Droits et autres recettes	474 560	1 160 444	1 635 004
Transferts fédéraux			
Péréquation	2 001 500	-	2 001 500
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	953 358	-	953 358
Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS)	404 698	-	404 698
Fonds pour la santé	9 038	-	9 038
Renouvellement de l'infrastructure	150 822	-	150 822
Agrandissement du canal de dérivation du Manitoba	39 869	-	39 869
Coûts partagés et autres transferts	191 610	374 610	566 220
Sous-total – Transferts fédéraux	3 750 895	374 610	4 125 505
Recettes nettes des entreprises publiques			
Société des alcools du Manitoba	246 800	-	246 800
Corporation manitobaine des loteries	312 700	-	312 700
Hydro-Manitoba	-	113 000	113 000
Commission des accidents du travail	-	1 436	1 436
Société d'assurance publique du Manitoba	-	25 051	25 051
Sous-total – Recettes nettes des entreprises publiques	559 500	139 487	698 987
Fonds d'amortissement et autres bénéfices nets			
	-	207 634	207 634
Total – Budget des recettes	10 217 653	2 501 961	12 719 614

Les noms des catégories correspondent à ceux du Budget sommaire.

Les mêmes types de recettes peuvent être enregistrés dans la colonne des opérations fondamentales du gouvernement et dans celle des autres entités comptables (par ex., frais de service, transferts pour frais partagés).

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires finales approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des cycles budgétaires et des exercices financiers différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice financier la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ BUDGET SOMMAIRE DES DÉPENSES ANNOTÉ — DÉTAILS, CONCILIATION AVEC LE BUDGET DES OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT ET RÉSULTAT DU BUDGET SOMMAIRE

Tableau 2 – Le tableau 2 présente les dépenses dans six secteurs et montre les dépenses liées aux opérations fondamentales du gouvernement, les incidences de la consolidation pour éviter une double comptabilisation des dépenses et le regroupement avec les dépenses additionnelles d'autres entités comptables qui ne sont pas financées par les recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement.

Secteur ou ministère	OPÉRATIONS FONDAMENTALES DU GOUVERNEMENT	INCIDENCES DE LA CONSOLIDATION	SOMMAIRE
	Budget des dépenses	et dépenses d'autres entités comptables	
Santé et Vie saine			
Santé	4 652 827	355 635	5 008 462
Vie saine, Jeunesse et Aînés	76 577	-	76 577
Santé et Vie saine	<u>4 729 404</u>	<u>355 635</u>	<u>5 085 039</u>
Éducation			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	627 005	481 163	1 108 168
Éducation	1 506 799	804 423	2 311 222
Total – Éducation	<u>2 133 804</u>	<u>1 285 586</u>	<u>3 419 390</u>
Services à la famille et Consommation	1 305 442	20 861	1 326 303
Développement des communautés, de l'économie et des ressources			
Affaires autochtones et du Nord	36 866	597	37 463
Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales	215 518	178 284	393 802
Conservation	123 246	15 527	138 773
Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce	144 598	6 502	151 100
Logement et Développement communautaire	72 345	153 866	226 211
Infrastructure et Transports	614 213	(117 323)	496 890
Innovation, Énergie et Mines	72 793	13 547	86 340
Administrations locales	255 790	(398)	255 392
Gestion des ressources hydriques	33 436	(324)	33 112
Total – Développement des communautés, de l'économie et des ressources	<u>1 568 805</u>	<u>250 278</u>	<u>1 819 083</u>
Justice et autres dépenses			
Assemblée législative	39 006	(283)	38 723
Moins : rajustements salariaux des députés	(264)	-	(264)
Conseil exécutif	2 841	(50)	2 791
Commission de la fonction publique	20 480	158	20 638
Culture, Patrimoine et Tourisme	63 359	7 315	70 674
Régime de retraite de la fonction publique et autres frais	18 060	58 040	76 100
Finances	88 759	3 735	92 494
Justice	402 166	17 801	419 967
Travail et Immigration	58 064	8 467	66 531
Sport	11 919	1 242	13 161
Crédits d'autorisation	81 796	-	81 796
Autres crédits	30 151	-	30 151
Moins : péremption de fin d'exercice	(65 000)	-	(65 000)
Total – Justice et autres dépenses	<u>751 337</u>	<u>96 425</u>	<u>847 762</u>
Frais de service de la dette	265 785	500 817	766 602
Total – Budget des dépenses	<u>10 754 577</u>	<u>2 509 602</u>	<u>13 264 179</u>
Soustraire : Total – Budget des dépenses (ci-dessus) de Total – Budget des recettes (Tableau 1)	<u>10 217 653</u>	<u>2 501 961</u>	<u>12 719 614</u>
Résultat net pour l'exercice	<u>(536 924)</u>	<u>(7 641)</u>	<u>(544 565)</u>
Transfert venant du compte de stabilisation des revenus	38 490	(38 490)	-
RECETTES NETTES (PERTE NETTE)	<u>(498 434)</u>	<u>(46 131)</u>	<u>(544 565)</u>

Les recettes et les dépenses des autres entités comptables sont des projections établies en fonction des données fournies par les entités et ne constituent pas nécessairement des données budgétaires finales approuvées par les conseils d'administration de ces entités. Bon nombre d'entités comptables ont des cycles budgétaires et des exercices financiers différents de ceux du gouvernement. Lorsque c'est le cas, nous avons utilisé les données disponibles à la date de fin d'exercice financier la plus proche de la date de fin d'exercice des opérations fondamentales du gouvernement.

■ FOIRE AUX QUESTIONS

Q1 Qu'est-ce qu'un budget sommaire?

R Un budget sommaire est un portrait global des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement, assorti de projections générales du budget de fonctionnement des organisations de la Couronne, des entreprises publiques et des organismes publics tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

On utilise le terme « budget sommaire » étant donné qu'il s'agit d'une consolidation des recettes et des dépenses liées aux opérations générales des programmes et des ministères — les services gouvernementaux qui relèvent habituellement de l'Assemblée législative — et des fonctions additionnelles qui sont indirectement contrôlées par le gouvernement provincial, comme les écoles publiques et les universités.

Par exemple, les dépenses des écoles publiques financées par les impôts fonciers des divisions scolaires et les paiements de soutien provinciaux sont représentés par un seul montant. Cela permet aux contribuables de voir ce que coûte au total la prestation des services qu'offrent les écoles publiques.

Q2 Comment peut-on déterminer le total des recettes collectées par le gouvernement et le montant qu'il compte affecter aux programmes et services fondamentaux du gouvernement?

R Le détail des dépenses et des recettes liées aux opérations fondamentales du gouvernement est présenté dans le Budget des dépenses et des recettes déposé à l'Assemblée législative. Le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes contiennent tous deux des tableaux de conciliation (tableau 1 pour les recettes, tableau 2 pour les dépenses) afin d'aider le lecteur à faire la comparaison entre le Budget sommaire et le Budget des dépenses et des recettes.

Q3 Quelles entités sont comprises dans le Budget sommaire et où puis-je obtenir plus de renseignements sur leurs plans d'action pour 2010-2011?

R Une liste de toutes les entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement figure dans le Budget sommaire, à l'annexe 3. Le Budget sommaire cumule les dépenses et les recettes prévues pour les opérations fondamentales du gouvernement avec les projections budgétaires globales d'autres entités. Toute question nécessitant plus de détails sur le budget d'autres entités devrait être adressée directement aux entités en question.

Q4 Étant donné que le Budget du Manitoba englobe l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement, celui-ci utilisera-t-il les recettes d'autres entités du périmètre comptable pour financer les opérations fondamentales du gouvernement?

R L'utilisation d'un budget sommaire ne change pas la manière dont les opérations fondamentales du gouvernement sont financées. Dans le cadre du Budget sommaire, seules les recettes provenant des entités de la Couronne qui, jusqu'ici, ont toujours été utilisées pour financer les programmes et les services publics (comme celles de la Corporation manitobaine des loteries, de la Société des alcools du Manitoba et des organismes de service spécial établis par le gouvernement) continueront d'être utilisées pour financer les opérations fondamentales du gouvernement.

Q5 Si le gouvernement ne contrôle pas directement les autres entités du périmètre comptable, pourquoi comptabilise-t-il leurs recettes et dépenses avec les siennes dans le Budget sommaire?

R Le gouvernement du Manitoba a agi conformément aux recommandations du Bureau du vérificateur général du Manitoba. Les principes comptables généralement reconnus et les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public pour les gouvernements supérieurs du Canada exigent que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux préparent leurs états financiers annuels de la sorte.

Q6 Quelle est la différence entre les dépenses relatives aux opérations fondamentales du gouvernement et celles qui figurent dans le Budget sommaire?

R Les dépenses relatives aux opérations fondamentales du gouvernement reflètent les prévisions de dépenses ministérielles du gouvernement du Manitoba qui sont présentées à l'Assemblée législative et approuvées par celle-ci. Ces dépenses comprennent les subventions accordées aux autres entités du périmètre comptable du gouvernement. Les dépenses qui figurent dans le Budget sommaire incluent les dépenses supplémentaires d'autres entités du périmètre comptable du gouvernement qui sont financées par d'autres sources que celles des opérations fondamentales. Le total sommaire reflète le coût total des services fournis, dans les divers secteurs, qui sont financés par les opérations fondamentales du gouvernement et les autres entités comptables.

Q7 Comment le Budget sommaire traite-t-il l'obligation découlant des régimes de retraite?

R L'obligation découlant des régimes de retraite figure en totalité dans les états financiers sommaires; tout changement relatif à cette obligation se reflète donc dans le Budget sommaire. Les charges de retraite incluent les montants financés au moyen des crédits affectés aux opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des rajustements sommaires pour les augmentations, déterminées par calcul actuariel, de la valeur du solde impayé de l'obligation découlant des régimes de retraite. Les charges de retraite relatives à la Caisse de retraite des enseignants sont comprises dans le secteur Éducation.

Q8 Que sont les incidences de la consolidation?

R Les incidences de la consolidation sont des rajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire. Elles comprennent les ajustements nécessaires pour présenter les données de manière uniforme et pour éliminer les transactions entre entités du périmètre comptable du gouvernement, dans le but d'éviter la double comptabilisation des recettes et des dépenses dans le résultat sommaire (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée dans les recettes de l'autre entité comptable).

Q9 En quoi les autres éléments du résultat étendu consistent-ils et quelle est leur incidence sur les résultats sommaires de la Province?

R Les autres éléments du résultat étendu concernent certaines autres entités comptables et représentent des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande de l'instrument financier, par exemple, un actif financier susceptible de vente ou une dette en devise étrangère. Les variations des autres éléments du résultat étendu dépendent de l'écart dans les évaluations au cours du marché en fin d'exercice et constituent par conséquent un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par rapport à la valeur à la même date l'année précédente. Étant donné que les autres éléments du résultat étendu représentent des gains ou des pertes non réalisés, ils n'ont pas d'incidence sur les résultats annuels des activités des autres entités comptables et, par conséquent, ils n'ont pas non plus d'incidence sur les recettes nettes sommaires de la Province. Toutefois, les autres éléments du résultat étendu ont une incidence sur le bilan et donc sur la dette nette de la Province et son rapport dette nette-PIB.

Lorsque les actifs sous-jacents sont vendus ou lorsque la dette publique à l'étranger est éliminée, l'entité comptable enregistre des gains ou des pertes dans ses autres éléments du résultat étendu, ce qui a une incidence sur le résultat net de l'entité comptable concernée et, par le fait même, sur les recettes nettes sommaires de la Province.

■ GLOSSAIRE DE TERMES-CLÉS

Actifs financiers : actifs de la Province (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs) qui pourraient facilement être convertis en liquidités afin de faire face aux obligations de la Province ou pour financer ses activités futures.

Actifs financiers nets : actifs de la Province (exemples : encaisse, investissements, prêts et débiteurs), après avoir soustrait les crédateurs, qui pourraient facilement être convertis en liquidités afin de faire face aux obligations de la Province ou pour financer ses activités futures.

Actifs non financiers : actifs ayant une existence matérielle, notamment les immobilisations corporelles (par exemple, les immeubles et les routes) et les biens consommables tels que les stocks qui ne sont pas normalement convertis en liquidités.

Autres éléments du résultat étendu : prise en compte des gains ou des pertes non réalisés calculés selon la juste valeur marchande de l'instrument financier, par exemple, un placement susceptible de vente ou d'échange ou une dette en devise étrangère. À l'heure actuelle, les normes comptables concernant les autres éléments du résultat étendu s'appliquent uniquement aux autres entités comptables, à l'exception des organismes à but non lucratif. Les autres éléments du résultat étendu sont mesurés d'après la variation des évaluations à la valeur du marché, des taux d'intérêt et des taux de change en fin d'exercice et constituent, par conséquent, un aperçu ponctuel de la variation d'une valeur donnée par comparaison avec la valeur à la même date l'année antérieure.

Autres entités comptables : entités du périmètre comptable du gouvernement comme les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges qui sont directement ou indirectement sous le contrôle du gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Exclut les opérations fondamentales du gouvernement.

Budget sommaire : comprend les prévisions de recettes et le budget des dépenses pour les opérations fondamentales du gouvernement, ainsi que des projections globales pour les entités directement ou indirectement contrôlées par le gouvernement, comme le prescrit le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Exclut les opérations fondamentales du gouvernement.

Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) : conseil de l'Institut canadien des comptables agréés responsable de l'établissement de normes comptables dans le secteur public en fonction des principes comptables généralement reconnus.

Dette de type général : emprunts pour les programmes généraux, y compris toutes les valeurs provinciales qui ne sont pas des dettes auto-entretenuées ou qui ne découlent pas de l'acquisition d'immobilisations.

Dette nette sommaire : total des passifs du périmètre comptable du gouvernement moins ses actifs financiers. Il s'agit du solde des passifs qu'il faudra payer ou financer à l'aide de recettes futures.

Emprunts : valeurs ou titres émis au nom de la Province et vendus aux investisseurs des marchés financiers. On compte parmi ces titres des débentures, des bons du Trésor, des billets à ordre, des obligations à moyen terme et des obligations d'épargne du Manitoba.

Entreprise publique : organisation de la Couronne qui est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales. Elle vend des biens ou offre des services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement et elle peut poursuivre ses activités au moyen de ses recettes.

Fonds d'amortissement : fonds facilement convertibles en liquidités et prévus pour rembourser méthodiquement les emprunts à l'échéance.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite : actifs financiers prévus pour permettre au gouvernement de s'acquitter méthodiquement de ses obligations découlant des régimes de retraite.

Frais de service de la dette : intérêts et autres dépenses liés aux emprunts provinciaux.

Garanties : la Province, dans le cours normal de ses activités, peut garantir le remboursement des dettes ou des emprunts engagés par des organismes, c'est-à-dire principalement des entreprises publiques. De telles garanties sont fournies pour les obligations d'épargne Hydro Bonds du Manitoba.

Immobilisations corporelles : immobilisations dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont acquises, construites ou développées, et qui sont destinées à être utilisées plutôt que vendues.

Incidences de la consolidation : ajustements nécessaires pour inclure les recettes et les dépenses des autres entités comptables dans le Budget sommaire, et pour éliminer les transactions entre entités dans le but d'éviter la double comptabilisation de recettes et de dépenses (par exemple, une subvention publique figure comme dépense dans les opérations fondamentales du gouvernement et est éliminée dans les recettes de l'autre entité comptable concernée).

Infrastructure : sous-ensemble d'immobilisations corporelles utilisées par le grand public, par exemple, les parcs, les routes et les ponts.

Juste valeur marchande : valeur que l'on peut obtenir pour un actif financier ou non financier s'il est vendu sur le marché libre.

Obligation découlant des régimes de retraite : valeur actuarielle de l'obligation non réglée découlant des régimes de retraite du gouvernement et des organisations de la Couronne participantes. La dépense comprend les fonds provenant des crédits relatifs aux opérations fondamentales du gouvernement et l'augmentation, déterminée à l'aide de calculs actuariels, de l'obligation découlant des régimes de retraite.

Obligations : passifs à long terme de la Province non productifs d'intérêts, qui peuvent ou non être assujettis à des modalités de remboursement particulières.

Opérations fondamentales du gouvernement : composante du périmètre comptable du gouvernement. Il s'agit des opérations du gouvernement, y compris les recettes qui sont directement sous le contrôle du gouvernement, ainsi que les programmes et les services fournis par ses ministères.

Organisation de la Couronne : organisation du périmètre comptable qui a été établie par le gouvernement ou dont il a la propriété exclusive, par exemple une société d'État comme la Société des services agricoles du Manitoba.

Périmètre comptable du gouvernement : inclut les opérations fondamentales du gouvernement, les organisations de la Couronne, les entreprises publiques et les organismes du secteur public tels les offices régionaux de la santé, les divisions scolaires, les universités et les collèges.

Principes comptables généralement reconnus (PCGR) : pratiques comptables normalisées et lignes directrices pour la présentation de l'information financière, prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Produit intérieur brut (PIB) : valeur marchande totale de tous les biens et services finals produits par l'économie manitobaine.

Rapport dette nette–produit intérieur brut (PIB) : Dette nette de la Province par rapport à la valeur marchande totale de tous les biens et services finals produits par l'économie manitobaine. La dette nette est le total du passif de l'État moins ses actifs financiers. Les agences de notation et autres analystes s'en servent couramment pour apprécier la conjoncture financière d'un État et l'évolution de sa capacité à faire face à ses engagements financiers.

Transferts et recouvrements fédéraux : recettes reçues ou à recevoir du gouvernement fédéral.

Valeur de remplacement des actifs : coût de remplacement d'une immobilisation, selon sa valeur actuelle.

ANNEXE 3
ENTITÉS INCLUSES DANS LE BUDGET SOMMAIRE
(PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT)

SANTÉ ET VIE SAINE

Santé

Santé Manitoba
Action cancer Manitoba
Diagnostic Services of Manitoba Inc.
Conseil manitobain de la recherche en matière de santé
Régime d'assurance maladie du Manitoba
Office de financement des immobilisations hospitalières du Manitoba
Foyers de soins personnels à but non lucratif
Centre Saint-Amant
Offices régionaux de la santé (y compris les organismes qui en relèvent)
Office régional de la santé d'Assiniboine
Office régional de la santé de Brandon inc.
Burntwood Regional Health Authority Inc.
Churchill Regional Health Authority Inc.
Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs inc.
NOR-MAN Regional Health Authority Inc.
Association de santé du Nord-Est inc.
Office régional de la santé des Parcs inc.
Office régional de la santé du Centre du Manitoba inc.
South Eastman Health / Santé Sud-Est Inc.
Office régional de la santé de Winnipeg
Rehabilitation Centre for Children Inc.

Vie saine, Jeunesse et Aînés

Vie saine, Jeunesse et Aînés Manitoba
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances

ÉDUCATION

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation

Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba
Conseil de l'enseignement postsecondaire
Collège communautaire Assiniboine
Université de Brandon
Collège universitaire de Saint-Boniface
Collège Red River
Collège universitaire du Nord
Université du Manitoba
Université de Winnipeg

Éducation

Éducation Manitoba
Centre des manuels scolaires du Manitoba
Commission des finances des écoles publiques
Divisions scolaires publiques

SERVICES À LA FAMILLE ET CONSOMMATION

Services à la famille et Consommation Manitoba
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du nord du Manitoba
Régie des services à l'enfant et à la famille des Premières nations du sud du Manitoba
Régie générale des services à l'enfant et à la famille
Régie des services à l'enfant et à la famille des Métis
Conseil d'administration créé sous le régime de la *Loi sur les embaumeurs et les entrepreneurs de pompes funèbres*
Office des compagnies
Conseil d'assurance du Manitoba
Fonds d'indemnisation des titres fonciers
Office d'enregistrement des titres et des instruments
Bureau de l'état civil

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, DE L'ÉCONOMIE ET DES RESSOURCES

Affaires autochtones et du Nord

Affaires autochtones et du Nord Manitoba
Fonds de développement économique local

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales

Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba
Fonds de la *Loi sur les machines et le matériel agricoles*
Centre de développement des produits alimentaires
Commission hippique
Société des services agricoles du Manitoba
Fonds des bourses d'études vétérinaires

Conservation

Conservation Manitoba
Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba
Pépinière forestière Pineland
Commission de gestion des pneus
Manitoba vert - Solutions écologiques
Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux
Société de gestion des produits du Manitoba
Fonds d'aide à la réduction du volume et au recyclage des déchets

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba
Société du commerce et de l'investissement du Manitoba
Société de développement du Manitoba
Manitoba Opportunities Fund

Logement et Développement communautaire

Logement et Développement communautaire Manitoba
Société d'habitation et de rénovation du Manitoba
Manitoba Community Services Council Inc.
Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives
Conseil de promotion de la coopération

Infrastructure et Transports

Infrastructure et Transports Manitoba
Terres domaniales et acquisition foncière
Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation et de la route située du côté est
Fonds d'amélioration de la productivité de l'industrie du transport routier au Manitoba
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba
Organisme chargé de la distribution du matériel
Organisme de gestion des véhicules gouvernementaux et de l'équipement lourd
Leaf Rapids Town Properties Ltd.

Innovation, Énergie et Mines

Innovation, Énergie et Mines Manitoba
Fonds de réserve pour l'abandon
Caisse de soutien aux localités minières
Commission de régie du jeu du Manitoba
Fonds de réserve de remise en état des mines
Fonds de réserve de remise en état des carrières
Conseil de l'innovation économique et de la technologie
Centre de technologie industrielle
Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba (M.E.R.L.I.N.)
Fonds d'aide à la production d'éthanol

Administrations locales

Administrations locales Manitoba
Fonds de revitalisation urbaine

Gestion des ressources hydriques

Gestion des ressources hydriques Manitoba

JUSTICE ET AUTRES DÉPENSES

Assemblée législative

Assemblée législative

Conseil exécutif

Conseil exécutif

Commission de la fonction publique

Commission de la fonction publique
Perfectionnement et formation

Culture, Patrimoine et Tourisme

Culture, Patrimoine et Tourisme Manitoba
Centre culturel franco-manitobain
Conseil des arts du Manitoba
Société du Centre du centenaire du Manitoba
Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore
Société Voyage Manitoba
Venture Manitoba Tours Ltd.

Régime de retraite de la fonction publique et autres frais

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Finances

Finances Manitoba
Conseil des corporations de la Couronne
Commission des valeurs mobilières du Manitoba

Justice

Justice Manitoba
Fondation commémorative Helen-Betty-Osborne
Société d'aide juridique du Manitoba
Curateur public du Manitoba
Commission de réforme du droit du Manitoba
Bureau du contentieux civil
Fonds d'aide aux victimes

Travail et Immigration

Travail et Immigration Manitoba
Bureau du commissaire aux incendies
Fonds pour l'éducation du public sur la sécurité au travail

Sport

Sport
Commission manitobaine de la boxe
Sport Manitoba Inc.

ENTREPRISES PUBLIQUES

Régie de l'hydro-électricité du Manitoba
Société des alcools du Manitoba
Corporation manitobaine des loteries
Société d'assurance publique du Manitoba
Commission des accidents du travail

FONDS SPÉCIAUX, ne relevant pas d'un secteur ni d'un ministère

Fonds de remboursement de la dette
Fonds de stabilisation des recettes

